



COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION PARITAIRE DE LA FEHAP

DU 12 MAI 2005

Ordre du jour :

- Bilan de l'AG de Bordeaux,
 - Prévoyance,
 - Point sur les avenants,
 - Politique salariale,
 - Compte-rendu du C.T.S.S. du 23/3/05,
 - Questions diverses.
- Demande unanime des Organisations Syndicales de modifier le déroulement de l'ordre du jour, la politique salariale devant être abordée en priorité.
 - Demande de la CFTC d'aborder en premier la question de la CMDS (Comité de Modernisation du Dialogue Social),
 - CFDT: Souhaite aborder en 1^{er} le CMDS., les avenants et l'intégration de la FNORS (Fédération Nationale des Observations Régionaux de Santé) au sein de la CCNT 51.
 - La CGT rappelle qu'elle a adressé un courrier en recommandé avec A.R. pour mettre à l'ordre du jour différents points :
 - a) relatifs à la politique salariale : augmentation de la valeur du point, restauration de la perte de 2,58 % liée à la RTT, indemnité différentielle fondante ; la CGT demandant son gel,
 - b) prévoyance,
 - c) formation en CRP,
 - d) Filière soignante

Force est de constater qu'en dehors de la prévoyance, les autres points n'apparaissent pas clairement sur l'ordre du jour.

I - POINT SUR LES AVENANTS :

✚ Avenant « Médecins » 2004 – 08 relatif au temps de travail et à la rémunération : en attente d'agrément signé par la seule CFE.CGC (cf. BF n° 2005/04)

✚ Propositions d'avenants salariaux portant sur les mesures générales d'augmentation de valeur du point : avenants 2005 – 01 et 2005 – 02.

1^{ère} proposition FEHAP : 0.5 % au 1^{er} février 2005 et 0.5 % au 1^{er} décembre 2005 !

Refus des Organisations Syndicales, notamment parce que la FEHAP refuse de présenter un texte intégrant les deuxièmes mesures intervenues dans la Fonction Publique, au motif que rien n'est paru officiellement.

Toutes les Organisations Syndicales s'accordent pour dire que jamais le Ministre ne reviendra sur « sa parole », à savoir les deux mesures supplémentaires accordées (0.3 et 0.5 % en plus des 0.5 % et des 0.5 % de début et de fin d'année 2005).

Beaucoup d'échanges sur le sujet !...

« Tout ça pour ça ! » comme disait l'autre !...

De toute façon, nous connaissons hélas le scénario et la mise en scène finale : transposition Fonction Publique et pas plus... et encore !...

Nous avons donc reçu deux propositions d'avenants de la FEHAP que nous soumettons à consultation pour éventuelle signature... Propositions : 0.5 % au 1^{er} février et de 0.5 % au 1^{er} juillet. Réponse à communiquer très rapidement (fax – e. mail.) en annexe du Compte rendu.

Ils sont, également, consultables sur le site avec un bulletin réponse à télécharger.

Concernant l'augmentation de la valeur du point : La FEHAP rappelle, en ce qui concerne le rattrapage de la modération salariale dû à la RTT, qu'il y a un avenant UNIFED signé par toutes les Organisations Syndicales. Cet accord prévoit le rattrapage des 2.58 % de la CCN 51 lié au gel de la valeur du point et de l'ancienneté lors du passage au 35 h ; un communiqué de presse de la Fédération a été publié lors de la signature de celui-ci ; il est consultable sur le site.

Avenant 2005-04 relatif à la prime fractionnelle de 11 points par les A.S. travaillant en M.A.S. :

Malgré l'unanimité des Organisations Syndicales demandant un effet rétroactif au 1/07/03 et la mise en œuvre de la rénovation. La seule avancée obtenue est la mise en application au 1^{er} janvier 2005 et non pas le 1^{er} janvier du mois suivant, de l'agrément comme proposé !...

La FEHAP est manifestement « coincée » et annonce clairement qu'il n'est pas question pour elle « d'aller chercher » des avenants avec 1 ou des année(s) rétroactives ! (Il faut que tout tienne dans l'enveloppe !).

Le texte, bien que ne réglant pas la totalité de l'injustice de traitement réservée aux A.S. travaillant en MAS, « répare » en partie celle-ci.

Les négociateurs CCNT 51 sont donc favorables à une signature et la Fédération attend donc TRES rapidement (fax, e. mail) vos réponses sur une éventuelle signature... (Consultable sur le site et bulletin réponse téléchargeable.

Avenant des C.R.P. 2005-03 :

Rien de nouveau ! Il est à la signature des Organisations Syndicales. Personne n'a osé le parapher !!!!

II - PREVOYANCE : La colère !

Le dictat continue de la part des employeurs et organismes de prévoyances. Nous ayant « vendu » la désignation conventionnelle comme étant le moyen pour revenir à l'équilibre et pérenniser le système, ils reviennent vers nous après avoir refusé le cahier des charges élaboré paritairement aux motifs :

- difficultés par reprise des « en cours »,
- très fort déséquilibre : le régime est au bord de l'explosion !...

Un appel d'offre avait donc été lancé auprès de 30 organismes paritaires agréés ; 15 réponses à priori : Toutes négatives !...

La FEHAP fortes de ces réponses a donc demandé à un actuaire Cabinet BERGER, une étude qui nous a été remise avec l'ordre du jour.

Peu de solutions s'offrent à nous apparemment... Il est proposé un groupe de travail dans le cadre du Comité de prévoyance, afin de « repartir » à zéro... sur l'élaboration d'un nouveau cahier des charges...

Quelles solutions possibles nous sont proposées :

- Soit augmentation des cotisations ;
- Soit baisse des prestations ;
- Soit un peu des deux !...

Sinon les assurances dénonceront les contrats aux alentours de juillet/septembre et les établissements se retrouveront seuls à négocier dans un cadre individuel, la couverture prévoyance obligatoire conventionnellement.

Le risque est donc grand pour notre secteur, d'assister à un dumping assurantiel et de faire, « entrer » en masse, les assureurs lucratifs, type DEXIA, GAN, etc....

La CGT ayant une nouvelle fois dénoncé les pratiques abusives sans éthique des organismes assureurs a donc accepté la mise en place de ce groupe de travail (nous avons le dos au mur !) afin de regarder de plus près la faisabilité dans l'intérêt des salariés.

Assemblée Générale de BORDEAUX :

Remise de la motion portant sur politique salariale (annexée au C.R.) et consultable sur le site.

C.M.D.S. :

La mise en place de ce comité après la rénovation de la CCNT 51 pose quelques problèmes... Bien qu'il y ait l'assurance du Ministère sur l'enveloppe mise à disposition, la D.G.A.S. semble « traîner les pieds »... En attente d'un décret... à suivre.

Du côté de la DHOS, les choses « s'arrangent » : les financements devant transiter dans les enveloppes MIGAC (Etablissements MCO). Info dernière minute : un courrier émanant du ministère de la Santé vient d'annoncer officiellement la mise en place dans le secteur sanitaire MCO du CMDS.

Concernant la FP et la « prime » attribuée aux salariés, dite « prime de sommet de grade », la FEHAP attend un chiffrage exact pour notre secteur (au environ de 1,2 % en masse).

Rien ne dit, pour l'heure, à quoi serviront ces fonds...

Une piste puisque nous avons pointé la problématique particulière de la filière soignante avec des décrochages salariaux importants sur certaines années... A suivre !...

Prochaine Commission Paritaire le Mardi 14 juin 2005 plus le groupe de travail Prévoyance dans les suites.